



## des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 mars 2025

Date de la convocation : 17 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars, à 16 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Mattea CASALTA, Mme Dominique MARTINI, Joseph CASANOVA, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme. Mattea CASALTA, Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) de l'année 2024.**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique ;

Considérant que Monsieur Joseph LEONZI, 1<sup>er</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur Dominique VINCENTI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Joseph LEONZI, 1<sup>er</sup> adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte financier unique pour l'année 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**  
**Résultat de clôture au 31/12/2024**

DEPENSES	358 348,46	+72 333,75
RECETTES	430 682,21	

**INVESTISSEMENT**  
**Résultat de clôture au 31/12/2024**

DEPENSES	167 450,80	+193 077,10
RECETTES	360 527,90	

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. VINCENTI